

Relevé des décisions

Conseil Municipal du 8 Avril 2025

Le Conseil Municipal de WARHEM s'est réuni le Mardi 8 Avril 2025 à 19 heures en son lieu habituel et sous la présidence de M. Pierre BOUTTEMY, Maire.

Après avoir été informés des décisions prises par le Maire au titre de ses délégations, les élus ont voté à l'unanimité :

1)Le compte financier unique 2024 (CFU 2024). Les résultats de l'année écoulée se traduisent par un excédent de la section de fonctionnement de 364 764 € et un déficit de la section d'investissement de 212 181 € soit un résultat global de l'année de 152 583 €

Les restes à réaliser (RAR) en investissement se montent à 505 374 € en recettes et à 947 769 € en dépenses. Il s'agit d'opérations votées en 2024 et non exécutées sur l'exercice concerné.

Compte tenu du résultat de clôture en investissement au 31/12/2024 le besoin net de la section d'investissement se monte à 814 780 €.

Les subventions inscrites en section d'investissement n'ayant pas été perçues en 2024 le seront en 2025.

Monsieur le Maire a tenu à remercier et à féliciter les élus, le personnel communal et le personnel administratif pour le travail accompli et pour les résultats positifs obtenus en 2024. Il a également rapporté à l'assistance les conclusions très favorables de l'examen annuel du bilan comptable par la Direction des Finances.

Malgré les gros investissements effectués depuis plusieurs années, Monsieur le Maire fait remarquer à l'assemblée que la capacité d'auto-financement reste très correcte, sans emprunt complémentaire et cela sans avoir augmenté les taux d'imposition communaux.

2)Le montant des subventions allouées aux associations de 84 346 € dont 35 000 € destinés à l'organisme Rigolo comme la Vie pour les Accueils Collectifs de Mineurs et 11 000 € aux Loisirs Populaires de Warhem en prévision des classes de découvertes de 2026. Les élus faisant partie des bureaux des Associations n'ont pas pris part aux votes des Associations respectives.

3)La participation à l'Ecole Notre Dame de Warhem en application du contrat d'association de 1989 s'élève 39 941 € (soit 700,70 € par élève)

Après avoir retracé le bilan 2024 et la capacité d'autofinancement, Monsieur le Maire s'est dit rassuré par le fait que le taux de récupération de la TVA restera inchangé et que les dotations de l'Etat (DGF) pour 2025 seront du même niveau que celles de 2024. Par ailleurs, la Dotation de Solidarité Communautaire décidée par la CCHF en 2022 sera identique à celle de 2024 soit 80 343 €. Malgré tout, un programme chargé en investissement se poursuit.

L'année 2025 verra notamment :

- La poursuite et la fin des travaux de la crèche et de la salle multi-activités Rue des Vieux Moulins

- Les travaux de réhabilitation des façades avec isolation thermique du bâtiment Mairie-Ecole. Les travaux comprennent également la réfection de la partie centrale de la toiture, l'extension arrière, la mise en place d'un ascenseur imposée par la Commission d'Accessibilité de l'Etat.

- Le remplacement du véhicule des Services Techniques
- Le remplacement et la sécurisation des systèmes et du matériel informatique de la mairie, de l'école publique et de la médiathèque

4)Après avoir pris connaissance et débattu de ce qui précède ainsi que des subventions attendues **les élus ont voté à l'unanimité :**

a) Le maintien des mêmes taux communaux d'imposition qu'en 2024 à savoir :

- 36,92 % pour la TFPBâties
- 47,66 pour la TFPNB
- 14,86 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

b) Le Budget Primitif 2025 qui se présente de la manière suivante :

Investissement : Equilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 3 128 398 €

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 546 274 € auxquelles s'ajoute le virement en investissement
- Recettes : 1 627 254 € s'ajoutant au résultat d'exploitation reporté

5)Le règlement intérieur de l'Accueil Mutualisé des Mercredis entre les communes de Bergues, Hoymille et Warhem. A signaler que le taux moyen de fréquentation est de 22 dont 57 % d'enfants de Warhem.

Au titre des Informations diverses :

a) En application de la charte, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à poser un panneau en flamand en complément de « Le Moulin de l'Enfance » désignant la petite crèche et la Salle d'Activités

b) Maison Médicale : le docteur HENOCQ louera un deuxième bureau au rez de chaussée et une demande location a été formulée pour la location d'un bureau au 1^{er} Etage pour une activité de dermographie.

Le Maire de WARHEM
P. BOUTTEMY

